



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 Mars 2018

Etaient présents :

- Monsieur le Maire : Jean-Georges KARL
 - Les Adjoints : Mme Christine FASSEL-DOCK, M. Albert ALLMENDINGER
- Les Conseillers Municipaux : Mme Karin ALESSANDRI, M. Loïc BERGER, M. Christian DOCK, M. Michel ESTNER, Mme Sylvie FINKLER, M. FREY Thierry, M^{me} Annie HEYWANG, M. Bruno PFRIMMER, Mme Fabienne SCHNEIDER

Absents excusés :

- M. Michel MECKERT,
- M^{me} Martine NUSS qui a donné procuration à M. l'Adjoint Albert ALLMENDINGER
- M. Dominique ROHFRITSCH qui a donné procuration à M. le Maire

1 – Procès-verbal de la séance du 12 Mars 2018

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 Janvier 2018 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance.

2 – Décision du Maire (N°2)

Dans le cadre de sa délégation, M. le Maire informe les Conseillers municipaux de la décision qu'il a prise au nom de la Commune :

N° 2/2018 du 07/2/2018 :

Le Maire a :

ACCEPTE le chèque d'un montant de 241,20 € de la compagnie d'assurance GROUPAMA en règlement du sinistre du 24/09/2017 - remplacement de la vitre endommagée du club house

IMPUTE cette somme au compte 7718 – Indemnisation d'assurance –

3 – Compte de Gestion – Compte administratif 2017 – Affectation des résultats

3 - A – Compte de gestion

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les

bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Adopté à l'unanimité

3 - B – Compte Administratif

Le Maire présente le compte administratif 2017, arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2017	494 801,76 €
Recettes de fonctionnement de l'exercice 2017	655 783,04 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2017	+ 160 981,28 €
Excédent de fonctionnement reporté 2016.....	+ 206 669,65 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement	367 650,93 €

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement de l'exercice 2017	278 236,22 €
Recettes d'investissement de l'exercice 2017	255 464,07 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2017	- 22 772,15 €
Excédent d'investissement reporté 2016	110 874,83 €
Résultat de clôture de la section d'investissement	88 102,68 €

L'excédent réel de clôture du budget général est de : 455 753,61 €

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré sous la Présidence de M^{me} Christine FASSEL-DOCK, Adjointe au maire et Doyenne d'Age,

ADOpte le compte administratif 2017 du budget général de la Commune

Adopté à l'unanimité

moins la voix de M. le Maire qui a quitté la salle pour ce vote.

3 - C - Affectation du Résultat

VU l'adoption du compte administratif 2017 et après avoir entendu les explications de M. le Maire

Le Conseil Municipal
Délibère et

DECIDE d'affecter le résultat de clôture de la section fonctionnement de l'exercice 2017, soit un montant de 29 652,00 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » du budget primitif 2018, et au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » un montant de 337 998,93 €

Adopté à l'unanimité

4 – Création d'un emploi permanent à temps non complet d'Adjoint Technique Territorial

Entendu les explications de M. le Maire

Le Conseil Municipal
Délibère et

DECIDE la création d'un emploi permanent à temps non complet d'Adjoint Technique Territorial. La durée hebdomadaire de service est fixée à 27,75/35^{ème}.

Les attributions consisteront à :

- Entretien des espaces publics (tonte, débroussaillage, élagage, balayage) et la signalisation horizontale et verticale ;
- Participer en équipe aux diverses tâches du service technique;
- Déneiger et saler en période hivernale;
- Veiller à la maintenance de l'outillage communal;

DEMANDE que le tableau des effectifs de la Commune de Heiligenstein soit modifié en ce sens.

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2018

Adopté à l'unanimité

5 – Construction d'une école élémentaire et d'un accueil périscolaire : lancement du concours de maîtrise d'œuvre

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 Janvier 2018, approuvant l'étude de faisabilité, et plus particulièrement le scénario n° 1, pour la construction d'un bâtiment comprenant 3 classes élémentaires + un périscolaire pour un montant objectif total de 2 454 000,00 €

Le Conseil Municipal
Délibère et

AUTORISE le Maire à lancer la procédure de concours de maîtrise d'œuvre en vertu des articles 30,88, 89 et 90 du décret du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics

FIXE le nombre d'équipes de maîtrise d'œuvre admises à remettre une offre à 3.

FIXE le montant de l'indemnité versée à chaque concurrent à 8 000,00 € H.T. Cette indemnité est obligatoire. Une réfection partielle ou totale pourra être opérée sur proposition motivée du jury. Le lauréat verra sa rémunération de maître d'œuvre diminuée de ce montant.

Adopté à 13 VOIX POUR, 1 ABSTENTION

6 – Contrat Départemental de développement territorial et humain du Territoire d'action Sud – période 2018-2021

Monsieur le maire expose au conseil municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Exposé des motifs :

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Sud sont les suivants :

- Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité
- Conforter les filières courtes et d'excellence

- Vivre une Terre d'humanisme, d'art et de culture, des bords du Rhin aux vallées vosgiennes
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Sud qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités locales ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017 ;

Vu le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Sud ;

Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin

DECIDE

D' APPROUVER le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

D'AUTORISER Monsieur le maire à signer la convention correspondante

DE CHARGER Monsieur le maire de mettre en œuvre la présente délibération

Adopté à l'unanimité

7- Déplacement du terrain multisports : DETR : Approbation du plan de financement

VU la délibération du 29 janvier 2018 approuvant l'étude faisabilité pour la construction d'une école élémentaire et d'un accueil périscolaire induisant par là même le déplacement du terrain multisport

Le Conseil Municipal
Délibère et

APPROUVE le projet de déplacement du terrain multisport selon devis établi pour un montant de 42 475,00 € H.T.

APPROUVE le plan de financement ci-dessous :

Coût prévisionnel	
Travaux d'installation (selon devis)	42 475,00 €
Total HT	42 475,00 €
Arrondi à	42 500,00 €
TVA	8 500,00 €
Total TTC	51 000,00 €
Plan de financement	
DETR	25 500,00 €
Autofinancement (Budget 2018)	25 500,00 €
Total	51 000,00 €

CHARGE M. le Maire de solliciter la DETR pour cette opération

Adopté à l'unanimité

8 – Motion « CAP VERS L'ALSACE »

Madame Brigitte KLINKERT, Présidente du Conseil Départemental du Haut-Rhin et M. Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, proposent de soutenir la démarche « CAP VERS L'ALSACE » :

CAP VERS L'ALSACE !

« Alors que le Premier Ministre a missionné ce vendredi le Préfet de Région pour rendre un rapport dans les prochaines semaines sur l'avenir institutionnel de l'Alsace, nous nous unissons, dans la diversité de nos parcours et de nos orientations politiques, pour mettre le cap vers l'Alsace.

Elus locaux, départementaux, régionaux, parlementaires nous sommes convaincus du besoin d'Alsace. Nos concitoyens ont besoin d'Alsace. La France a besoin d'Alsace pour occuper pleinement sa place en Europe et profiter pleinement des formidables atouts et potentialités de l'espace rhénan.

Nous nous unissons car nous voulons donner la priorité à l'efficacité et à l'exemplarité de l'action publique. Nous voulons une Alsace forte, innovante, européenne qui offre à chacune et chacun des opportunités, qui permette à chacune et chacun de réussir et de s'épanouir. Cette Alsace ne peut pas être une Alsace de façade, une Alsace au rabais ou réduite à sa portion folklorique.

L'Alsace que nous voulons, l'Alsace pour laquelle nous nous engageons c'est une Alsace qui a les compétences, les moyens légaux et financiers de construire une collectivité nouvelle pleinement apte à s'intégrer et à relever les défis de son contexte transfrontalier. Une collectivité à statut particulier, qui permettra d'explorer les voies d'une décentralisation nouvelle et de remplir pleinement les ambitions franco-allemandes et européennes définies par le Président de la République.

C'est pourquoi dans le cadre des consultations qui vont débiter, et en pleine adéquation avec le cadre fixé par le Chef de l'Etat, nous marquons notre attachement indéfectible à la création d'une Collectivité territoriale d'Alsace à statut particulier, seule évolution institutionnelle acceptable et apte à répondre aux attentes des citoyens, des acteurs associatifs et économiques.

Cette collectivité devra réunir les compétences des Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et se verra transférer, par la loi, pour tout ou partie, des compétences d'Etat (enseignement des langues, relations transfrontalières, réseau routier national non concédé) et les compétences de la Région qui font sens dans le cadre d'un projet de territoire global (économie, tourisme, formation professionnelle, relations transfrontalières, bilinguisme, culture et sport).

Nous ne voulons pas l'Alsace pour l'Alsace. Nous voulons l'Alsace pour rassembler, nous voulons l'Alsace pour innover, nous voulons l'Alsace pour entreprendre, nous voulons l'Alsace pour nous ouvrir encore davantage sur l'Europe et sur le monde.

C'est le projet de territoire et d'avenir que nous voulons porter ensemble et construire avec les Alsaciens. C'est le projet que nous voulons construire dans la clarté et dans la transparence pour une Alsace pleinement utile et épanouie dans une France qui avance. »

Le Conseil Municipal
Délibère et

ACCORDE son soutien à la démarche

Adopté à 10 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS

9 – Divers

A – Collège « TORENBURG-HEILIGENSTEIN »

Par délibération du 12 Septembre 2016, le conseil municipal de Heiligenstein s'était prononcé en faveur du maintien de la dénomination « Collège de Heiligenstein » et réitérait le souhait d'une mise en place d'une signalétique plus pertinente. Par courrier du 18 Septembre 2017, le Conseil départemental avait officiellement signifié à la Commune que la nouvelle appellation serait « Collège Torenborg – Heiligenstein ». Or, à la surprise générale, sur la façade du Collège, on peut lire « Collège THORENBURG-Heiligenstein », et sur certains documents arrivés récemment en mairie et dans les familles, HEILIGENSTEIN a disparu. Les Conseillers se disent outrés de telles manières ! Se sentent floués, surtout que le seul problème à résoudre était en fait de mettre en place une signalétique directionnelle, car manquante à certains carrefours ! Mme Christine FASSEL-DOCK, déléguée à la Communauté de Communes est chargée de faire remonter ce mécontentement auprès du CA en réunion le 16/03/2018.

B – Mise en place du 80 Km/h sur les routes secondaires à partir du 1^{er} juillet 2018

Certains conseillers s'étonnent du passage de la vitesse à 80 km/h à partir du 1^{er} juillet 2018 sur les routes secondaires sans concertation des usagers. A leur avis, cet abaissement n'est pas un gage de sécurité routière.

C – Informations diverses

Mme la 1^{ère} Adjointe Christine FASSEL-DOCK informe les conseillers :

- qu'un spectacle destiné à tous les élèves est prévu le 20 mars à 9 h 30 à la salle polyvalente
- qu'elle a participé, dans le cadre du projet de mise en place d'un sentier découverte « Village » à une réunion avec entre autres, Mme HICKEL, l'association Nature et Vie, et Croline KOEHLI, chargée du projet,
- qu'une « givebox » (« boîte qui donne de la générosité ») sera prochainement mise en place par des bénévoles guidés par M. SCHAAL. Ces boîtes fonctionnent sur un principe d'échange.
- que la Société d'embellissement procédera à la plantation des fleurs le 8 Mai 2018

La séance est levée à 21 h 45.

Le Maire :
Jean-Georges KARL